

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 003-268/14/BC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Eurobiomed et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/11568/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel ainsi qu'au fonctionnement des pôles de compétitivité.

Sept pôles de compétitivité sont soutenus par Marseille Provence Métropole :

Optitec, Eurobiomed, Pégase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Gestion des risques et vulnérabilité des territoires ;

Le pôle de compétitivité Eurobiomed a pour vocation d'animer et développer la filière santé et de contribuer au développement des entreprises des sciences et technologies du vivant ayant une implantation dans les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Eurobiomed se focalise plus particulièrement sur 4 thématiques : l'infectiologie, l'immunologie, les neurosciences et l'oncologie.

Le pôle Eurobiomed fédère plusieurs entreprises leaders dans leur domaine au niveau mondial installées sur le parc scientifique et technologique de Marseille Luminy, telles qu'Innate Pharma, Beckman Coulter ou encore des start-up issues de l'écosystème de l'innovation territoriale comme Ozsciences, Modulbio, Syncrosome.... ainsi que des grands industriels tels que Sanofi.

Eurobiomed coordonne par ailleurs le cluster « Marseille Immunopôle » dédié à l'immunologie fondamentale et appliquée, soutenu par Marseille Provence Métropole et créé à l'initiative notamment du Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML) et de la société Innate Pharma, qui vise à positionner Marseille comme un des centres mondiaux de l'immunologie.

En 2013, outre son soutien au développement des projets (labellisation, accompagnement levée de fonds, services aux entreprises), pour lequel Eurobiomed a été classé par l'Agence Nationale de la Recherche, premier pôle dans le domaine de la santé en 2012, le pôle a organisé en collaboration avec différents partenaires plusieurs grands événements réunissant entreprises, experts nationaux et internationaux et notamment à Marseille « Neuroconnection » les 1^{er} et 2 juillet 2013 et le 7^{ème} Carrefour du pôle dédié à l'immunologie en décembre 2013.

La feuille de route stratégique 2014 du pôle s'attachera au développement des entreprises et des laboratoires tout en focalisant sur les besoins des patients et se mettra en place autour de :

- 3 défis
 - Médecine personnalisée
 - Maladies chroniques – vieillissement
 - Maladies rares
- 4 axes métiers
 - Médicaments
 - Diagnostics : du DIV à l'imagerie
 - Dispositifs médicaux implantables
 - E-Santé
- 5 actions prioritaires
 - Renforcer le développement de l'innovation
 - Consolider la compétitivité des membres
 - Atteindre les marchés internationaux
 - Renforcer l'écosystème local
 - Accompagner les membres sur la formation et l'emploi

Marseille Provence Métropole participe activement au développement de la filière Biotech/Santé avec la mise en œuvre d'une offre foncière et immobilière dédiée sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy (bâtiment Luminy Biotech III inauguré en 2013, bâtiment pour la plateforme de pré-industrialisation MI-mAbs), à faire de Marseille un des leaders mondiaux de l'immunologie.

Le budget prévisionnel d'Eurobiomed pour 2014 s'élève à 1 034 109 euros (tableau ci-dessous).

Intitulé des dépenses	Budget Consolidé	A	B	Origine des ressources	Budget Consolidé	A	B
60 - Achats	6 809	2 857	3 952				
604 - Achat d'étude prestations de services	0			DIRECCTE		70 000	70 000
606 - Achats .. fournitures	6 809	2 857	3 952	DIRECCTE LR			
607 - Achats de marchandises	0			CR PACA		100 000	78 660
61 - Services extérieurs	113 001	26 436	86 565	CR LR	100 000	50 000	50 000
611 - Sous traitance générale					0		
612- redevance de crédit bail				CG13	20 000	20 000	
613 - Locations	47 452	19 911	27 541	Cagglo Montpellier	40 000	40 000	
614- Charges locatives	9 081	3 810	5 270	CPA	10 000	10 000	
615- Entretien des locaux	2 604	1 093	1 512	MPM	50 000	15 000	35 000
617 - Etudes Recherches				Cagglo Nîmes	17 000	17 000	
616 - Assurances	3 864	1 621	2 243	TPM	10 000	10 000	
6185- frais de colloque, séminaires, conférences, congrès	50 000		50 000	NCA	45 000	21 699	23 301
FG forfait 20%							
62 - Autres services extérieurs	178 409	92 491	85 918	SS TOTAL AIDES PBQ	610 660	353 699	256 961
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	55 000	25 000	30 000	Autofinancement	423 449	5 000	418 449
623 - Publicité, publications, relations publiques	45 000	25 000	20 000	recettes directes	240 249	0	240 249
624 - transport de biens et transport coll...	2 705	1 705	1 000	Cotisations	65 194		65 194
625 - Déplacements, missions et réceptions	50 000	30 000	20 000	Sponsoring	16 055		16 055
626 - Frais postaux et frais de télécom.	12 767	5 357	7 410	Accomp.projets	159 000		159 000
628 - Adhésion	12 937	5 429	7 509	Participations PME			
	0			Autres			
64 - Charges de personnel	552 690	231 915	320 775	Contributions	183 200	5 000	178 200
65 - Autres charges (financières)				en nature			
68 - Dotations amortissements							
Emplois des contributions en nature (3)	183 200	5 000	178 200	Emplois des contributions en nature (3)	183 200	5 000	178 200
Total dépenses	1 034 109	358 699	675 410	Total ressources	1 034 109	358 699	675 410

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Eurobiomed, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du pôle de compétitivité Eurobiomed.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 50 000 euros au pôle de compétitivité Eurobiomed.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec le pôle de compétitivité Eurobiomed.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 – Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi,
Enseignement supérieur, Technopole, recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
IPE 003-268/14/BC

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014